

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Direction des Musées et du Patrimoine - Harmonisations des tarifs - approbation**

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon a organisé le regroupement au sein de la Direction des Musées et du Patrimoine, du musée archéologique, du musée des beaux-arts, du musée Rude, du musée de la vie bourguignonne, du musée d'art sacré et du centre d'interprétation du territoire.

Seul le Musée des beaux-arts pratique une tarification de l'ensemble de ses prestations : cycles d'ateliers, ateliers ponctuels, visites commentées, tirages photographiques et photocopies.

Dans un souci d'harmonisation et de simplification, la Ville souhaite uniformiser ses tarifs au sein des différents musées.

#### **Les cycles d'ateliers**

Pour les cycles d'ateliers, il est proposé une nouvelle facturation calculée au taux d'effort basé sur les revenus des usagers.

Ces tarifs présentés en annexe 1 seront réactualisés chaque année en fonction de l'évolution de ressources plancher et plafond. Une tarification majorée de 30% sera appliquée aux personnes n'habitant pas Dijon.

Il est proposé d'appliquer ces dispositions à compter du 1er avril 2017 pour prendre en compte la parution semestrielle de l'agenda des activités culturelles des musées.

Il y a lieu également de modifier le règlement intérieur des cycles d'ateliers pour les individuels (annexe 2).

### **Les ateliers ponctuels (hors cycles) et les visites commentées**

Pour les ateliers ponctuels (hors cycles) et les visites commentées concernant les individuels et les groupes, il est proposé d'élargir aux autres musées les tarifs fixes pratiqués au Musée des beaux- arts (annexe 1).

Cependant, dans le cadre de la programmation des musées, certaines visites ou ateliers pourront être proposées à titre gratuit (visites de groupes scolaires, activités organisées lors des journées du patrimoine, de la nuit des musées ou de la nuit des étudiants, partenariats spécifiques avec d'autres organismes...).

### **Les tarifs des photocopies et tirages photographiques**

Ces tarifs concernent principalement des œuvres et objets de collection des musées. Ces services sont destinés aux particuliers, chercheurs, éditeurs, organismes, entreprises, médias...

Il est proposé également d'appliquer les tarifs du Musée des beaux-arts aux autres musées à compter du 1er janvier 2017 (annexe 1).

Il convient de noter que :

- la fourniture et l'utilisation de photographies pour la presse, pour une couverture événementielle ou dans un cadre scolaire et universitaire (jusqu'au 3ème cycle) restent gratuites.
- l'utilisation de photographies devient payante lors de la publication de thèses (à la charge des éditeurs).
- la fourniture de photographies en basse définition reste gratuite.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adopter les tarifs des cycles d'atelier tels qu'ils sont proposés dans le présent rapport pour une application à compter du 1er avril 2017 ;

2 - m'autoriser à actualiser chaque année les tarifs des cycles d'ateliers en fonction de l'évolution des ressources plancher et plafond ;

3 - approuver le projet de règlement intérieur des cycles d'ateliers pour les individuels, annexé au rapport, pour une application à compter du 1er avril 2017 et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 - adopter les tarifs des ateliers ponctuels et des visites commentées pour les individuels et pour les groupes des musées de la Ville, tels qu'ils sont proposés dans le présent rapport pour une application à compter du 1er avril 2017 ;

5 - adopter les tarifs des photocopies et photographies des musées de la Ville de Dijon pour une application à compter du 1er janvier 2017 ;

6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**